



OANDA (CANADA) CORPORATION ULC

API LICENSE AGREEMENT

This API License Agreement (this “Agreement”) sets out the legally binding terms and conditions between you (“Licensee”) and OANDA (Canada) Corporation ULC (“OANDA”).

1.0 DEFINITIONS

- (a) “Documentation” means OANDA’s standard documentation, in any medium, which is delivered to Licensee under this Agreement, including any manuals, specifications, instructions, forms, and complete or partial copies of the foregoing.
- (b) “FxTrade Practice” means the OANDA proprietary computer game which simulates the execution of currency exchange transactions and maintains virtual currency exchange accounts.
- (c) “FXTrade Accounts” means the Licensee’s FxTrade Practice account and FXTrade System account and sub-accounts.
- (d) “FXTrade API” means the OANDA proprietary software product for:
 - i. creating custom interfaces to the FXTrade System;
 - ii. accessing the FXTrade Rate Feed in order to retrieve FXTrade Rates;
 - iii. accessing FXTrade Accounts information, including account transaction history; and
 - iv. creating automated trading systems for issuing Transactions to the FXTrade System or FxTrade Practice.
- (e) “FXTrade Rate Feed” means the FXTrade System streaming real-time feed of FXTrade Rates.
- (f) “FXTrade Rates” means real-time currency exchange rates.
- (g) “FXTrade System” means the OANDA proprietary computer software system for executing Transactions and maintaining currency exchange accounts.
- (h) “FxTrade Customer Agreement” means the agreement between OANDA and Licensee pursuant to which Licensee may operate an FXTrade Account on the FXTrade System.
- (i) “License Fees” mean the fees Licensee is required to pay to OANDA for licensing the Licensed Materials.
- (j) “Licensed Materials” means: (i) the FXTrade API; (ii) the FXTrade Rate Feed; (iii) the FXTrade Rates; (iv) the Documentation; (v) any other materials provided by OANDA under this Agreement; and (vi) all upgrades, revisions, fixes, updates or enhancements to any of the foregoing.
- (k) “Proprietary Information” means the Licensed Materials, any third party software licensed with or as part of the Licensed Materials, and any information of OANDA’s or relating to OANDA, including but not limited to any product or pricing information, business practices, installation techniques, maintenance procedures, services and support, methods, strategies, plans, and any other information identified or reasonably identifiable as confidential and proprietary.
- (l) “Transaction” means a foreign exchange transaction for the purposes of speculative currency trading or for currency-risk hedging.
- (m) “Unauthorized Activity” means any money laundering, arbitrage, scalping or pip-hunting activities, or any other activity involving the purchase of currency on one market for the immediate resale on another market in order to profit from a price discrepancy or price error.

2.0 LICENSE GRANT, OWNERSHIP AND RELATED RIGHTS

3.0 License Grant.

Subject to this Agreement, OANDA grants Licensee a limited, non-exclusive, terminable license to use the Licensed Materials during the term of this Agreement, solely for the purposes of:

- (a) creating custom interfaces to the FXTrade System;
- (b) accessing the FXTrade Rate Feed in order to retrieve FXTrade Rates;
- (c) accessing FXTrade Accounts information, including account transaction history; and
- (d) creating automated trading systems for issuing Transactions to the FXTrade System or FxTrade Practice.

3.1 Limitations on Use.

Licensee agrees that Licensee will:

- (a) make no more copies of the Licensed Materials than are necessary for Licensee's installation of the Licensed Materials and to create back up copies for archival or emergency restart purposes;
- (b) maintain a log of the number of and location of all originals and copies of the Licensed Materials;
- (c) include OANDA's copyright, trade mark and proprietary notices on any complete or partial copies of the Licensed Materials or Proprietary Information in the same form and location as the notice on any original work;
- (d) not modify any Documentation, including any user manuals;
- (e) not modify, translate, reverse engineer, decompile or disassemble the Licensed Materials;
- (f) not sublicense, transfer, assign or rent the Licensed Materials, other than as permitted in this Agreement;
- (g) use the FXTrade System and the Licensed Materials for its own internal use only;
- (h) not permit any third party to use the FXTrade System or the Licensed Materials; and
- (i) not transmit, publish, disseminate, duplicate, display, disclose, offer or otherwise provide, in any form whatsoever, the FXTrade Rates to any third party.

3.2 Ownership.

OANDA represents that it has all necessary rights, title or interests in the Licensed Materials sufficient to grant Licensee the license set out in this Agreement. Licensee acknowledges that OANDA or OANDA's licensors own the Licensed Materials, including any and all related copyright, patent, trade secrets, moral rights and other intellectual property rights, and that Licensee has no right, title, or interest in the Licensed Materials, except for the right to use them as permitted by this Agreement. Licensee agrees that OANDA will own any improvements or modifications to the Licensed Materials. Licensee also acknowledges that OANDA may continue to make changes to and enhance the Licensed Materials and that those changes and enhancements will be owned by OANDA.

4.0 DELIVERY, INSTALLATION AND SUPPORT

4.1 Delivery and Installation.

Within five (5) business days of the Effective Date of this Agreement, OANDA shall electronically deliver the Licensed Materials to Licensee. All Licensed Materials will be sent to Licensee's designated email

address as specified in Section 18.12 (Notices). Licensee agrees to be responsible for installation of the Licensed Materials.

4.2 Support.

During the first sixty (60) days following the Effective Date (the “Initial Period”), OANDA will provide Licensee with up to two free hours of telephone support during OANDA’s regular customer support hours. Additional telephone support during the Initial Period, and telephone support after the Initial Period, can be purchased from OANDA at the prevailing rate.

5.0 PRICE AND PAYMENT

5.1 License Fees.

In consideration for the license granted in this Agreement, Licensee agrees to pay to OANDA the License Fees, if any, in accordance with any terms set out therein.

5.2 Payment Terms.

All payments made under this Agreement are non-refundable. All amounts will be due at the time the applicable service is provided or expense is incurred. Amounts unpaid for thirty (30) days after the due date will bear interest from the due date at a rate of one and one-half percent (1½%) per month. Time is of the essence for all payments due under this Agreement.

5.3 Taxes.

The License Fees and other amounts listed in this Agreement do not include any sales, use, property, excise, value added, gross receipts, or other taxes, or any import or export duties, all of which will be paid by Licensee. This section does not apply to taxes based on OANDA’s net income or employer contributions.

6.0 LICENSEE WARRANTIES

Licensee represents, warrants and agrees that:

- (a) It is not in default of its FXTrade Customer Agreement;
- (b) Its operation of its business, if any, and its transactions with OANDA are in compliance with all applicable laws and regulations;
- (c) No governmental consents or approvals are required for the operation of its business, if any, or its transactions with OANDA or, if any such consents or approvals are required, all such consents and approvals have been obtained; and
- (d) It is sophisticated with respect to foreign exchange trading and is capable of making its own trading decisions.

7.0 RISK ACKNOWLEDGEMENT

Licensee acknowledges that:

- (a) there are serious risks associated with using an automated trading system (“ATS”) for the purposes of trading in foreign exchange;
- (b) developing and programming an ATS is a complex, subtle and painstaking process. ATS design and/or programming errors can lead to undesired, erratic and/or unexpected trading behaviour and can result in large trading losses, up to and including the loss of all funds in the FXTrade account;
- (c) an ATS should only be designed, programmed and maintained by persons who are expert and qualified in these areas;

- (d) an ATS must be fully verified and tested in the FxTrade Practice environment prior to its use in the FXTrade System; and
- (e) the performance of an ATS must be closely supervised and an ATS used in the FXTrade System should not be left to run unattended.

8.0 CONFIDENTIALITY

Licensee will maintain the confidentiality of, and will not disclose or use any Proprietary Information, without OANDA's prior express written consent except as permitted by this Agreement. Licensee agrees that it:

- (a) will limit access to the Proprietary Information only to those of its employees, consultants and agents who require access to the Proprietary Information; and
- (b) will ensure that those persons are bound by confidentiality obligations no less strict than those set out in this Agreement.

Licensee agrees that a breach of its confidentiality obligations will cause immediate and irreparable monetary damage to OANDA and that the OANDA will be entitled to injunctive relief in addition to all other remedies.

9.0 DISCLAIMER OF WARRANTIES

9.1 Accuracy and Reliability of Information Disclaimer.

THE LICENSED MATERIALS AND THE FXTRADE SYSTEM ARE PROVIDED "AS IS". EXCEPT TO THE EXTENT REQUIRED BY APPLICABLE LAW, OANDA MAKES NO WARRANTIES OR REPRESENTATIONS OF ANY KIND REGARDING: (A) THE UP-TO-DATENESS, ACCURACY, TIMELINESS OR COMPLETENESS OF ANY INFORMATION CONTAINED WITHIN OR AVAILABLE THROUGH THE USE OF THE FXTRADE SYSTEM OR THE LICENSED MATERIALS, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO THE FXTRADE RATES; (B) THE RESULTS OBTAINED BY LICENSEE OR ANY THIRD PARTY FROM THE USE OF THE FXTRADE SYSTEM OR THE LICENSED MATERIALS; AND (C) ANY INFORMATION PROVIDED BY THIRD PARTIES AND ACCESSIBLE ON OR THROUGH THE USE OF THE FXTRADE SYSTEM OR THE LICENSED MATERIALS.

9.2 Warranty Disclaimer.

EXCEPT TO THE EXTENT REQUIRED BY APPLICABLE LAW, OANDA: (A) DISCLAIMS ANY EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES AND CONDITIONS, INCLUDING WITHOUT LIMITATION ANY WARRANTIES AS TO NON-INFRINGEMENT, MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE; AND (B) DOES NOT WARRANT THAT THE FXTRADE SYSTEM, THE LICENSED MATERIAL, OR ANY CONTENT THEREIN WILL BE UNINTERRUPTED OR ERROR FREE, OR THAT DEFECTS WILL BE CORRECTED.

9.3 Security Disclaimer.

LICENSEE ACKNOWLEDGES AND AGREES THAT LICENSEE IS SOLELY AND EXCLUSIVELY RESPONSIBLE FOR THE CONTROL, OPERATION AND SECURITY OF TRANSACTIONS AND COMMUNICATIONS MADE THROUGH ITS ACCESS TO OR USE OF THE FXTRADE SYSTEM AND THE LICENSED MATERIALS. LICENSEE ACKNOWLEDGES THAT THERE ARE RISKS ASSOCIATED WITH UTILIZING AN INTERNET-BASED DEAL EXECUTION TRADING SYSTEM INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE FAILURE OF HARDWARE, SOFTWARE, AND INTERNET CONNECTIONS. LICENSEE ACKNOWLEDGES THAT OANDA DOES NOT CONTROL SIGNAL POWER, ITS RECEPTION OR ROUTING VIA THE INTERNET, CONFIGURATION OF LICENSEE'S EQUIPMENT OR RELIABILITY OF ITS CONNECTION, AND OANDA SHALL NOT BE RESPONSIBLE FOR ANY COMMUNICATION FAILURES, DISRUPTIONS, ERRORS, DISTORTIONS OR DELAYS LICENSEE MAY EXPERIENCE WHEN TRADING VIA THE INTERNET USING THE FXTRADE SYSTEM OR THE LICENSED MATERIALS.

9.4 Trading Risk Disclaimer.

LICENSEE ACKNOWLEDGES THAT CURRENCY TRADING, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO

MARGINED CURRENCY TRADING, IS ONE OF THE RISKIEST FORMS OF INVESTMENT AVAILABLE IN THE FINANCIAL MARKETS AND IS SUITABLE FOR INSTITUTIONS AND SOPHISTICATED INDIVIDUAL INVESTORS ONLY. LICENSEE ACKNOWLEDGES THAT THE FXTRADE SYSTEM AND THE LICENSED MATERIALS PERMIT LICENSEE TO TRADE FOREIGN CURRENCIES ON A HIGHLY LEVERAGED BASIS. LICENSEE UNDERSTANDS AND ACKNOWLEDGES THAT DEPENDING ON THE AMOUNT OF LEVERAGE LICENSEE IS USING, A CHANGE IN CURRENCY EXCHANGE RATES COULD CAUSE LICENSEE TO LOSE SOME OR ALL OF ITS ENTIRE INVESTMENT. LICENSEE ACKNOWLEDGES THAT IT IS AWARE OF THE RISKS OF ENGAGING IN CURRENCY TRADING USING THE FXTRADE SYSTEM AND THE LICENSED MATERIALS AND THAT IT SHALL USE AND ACCESS THE FXTRADE SYSTEM AND THE LICENSED MATERIALS AT ITS OWN RISK.

10.0 LIMITATION OF LIABILITY

10.1 Limitation of Liability.

THE USE OF THE FXTRADE SYSTEM AND THE LICENSED MATERIALS IS AT LICENSEE'S OWN RISK, AND LICENSEE ASSUMES FULL RESPONSIBILITY AND RISK OF LOSS IT MAY SUFFER AS A RESULT OF USING, OR ACCESSING THE FXTRADE SYSTEM AND LICENSED MATERIALS, OR DOWNLOADING ANY CONTENT THEREON. EXCEPT TO THE EXTENT THAT LIABILITY UNDER ANY APPLICABLE LAW OR REGULATION CANNOT BE EXCLUDED: (A) OANDA IS NOT LIABLE FOR LOSS OR DAMAGE OF ANY KIND WHATSOEVER ARISING AS A RESULT OF INFORMATION OR PRICES (INCLUDING WITHOUT LIMITATION FXTRADE RATE INFORMATION) PUBLISHED ON OR FURNISHED THROUGH THE FXTRADE SYSTEM OR THE LICENSED MATERIALS, OR ANY ERRORS OR OMISSIONS OF THE FXTRADE SYSTEM OR THE LICENSED MATERIALS; (B) OANDA SHALL HAVE NO LIABILITY ARISING FROM ORDERS, INVESTMENT DECISIONS OR PURCHASES OF THIRD PARTY GOODS OR SERVICES (INCLUDING FINANCIAL INSTRUMENTS AND CURRENCY) BASED ON INFORMATION PUBLISHED ON OR FURNISHED THROUGH THE FXTRADE SYSTEM OR THE LICENSED MATERIALS; AND (C) UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL OANDA OR ITS OFFICERS, DIRECTORS, EMPLOYEES, AGENTS, VENDORS, SUPPLIERS OR DISTRIBUTORS BE LIABLE UNDER THIS AGREEMENT TO LICENSEE OR ANY THIRD PARTY FOR ANY INDIRECT, SPECIAL, INCIDENTAL, PUNITIVE OR CONSEQUENTIAL LOSS OR DAMAGES OR ANY OTHER SIMILAR DAMAGES UNDER ANY THEORY OF LIABILITY (WHETHER IN CONTRACT, TORT, STRICT LIABILITY OR ANY OTHER THEORY), THAT ARE DIRECTLY OR INDIRECTLY ATTRIBUTABLE TO THE USE OF, OR THE INABILITY TO USE, THE FXTRADE SYSTEM OR THE LICENSED MATERIALS, OR ANY CONTENT CONTAINED THEREON, EVEN IF OANDA HAS BEEN INFORMED OF THE POSSIBILITY THEREOF.

10.2 Cumulative Liability.

OANDA'S TOTAL CUMULATIVE LIABILITY TO LICENSEE FOR ANY LOSS, COSTS, CLAIM OR DAMAGES OF ANY KIND ARISING OUT OF OR RELATED TO THIS AGREEMENT WILL NOT EXCEED THE AMOUNT OF THE LICENSE FEES PAID BY LICENSEE TO OANDA UNDER THIS AGREEMENT DURING THE THREE MONTHS IMMEDIATELY PRECEDING THE DATE AT WHICH SUCH CAUSE OF ACTION FIRST AROSE. THIS LIMITATION ON LIABILITY WAS AND IS AN EXPRESS PART OF THE BARGAIN BETWEEN OANDA AND LICENSEE AND WAS A CONTROLLING FACTOR IN THE SETTING OF THE FEES PAYABLE TO OANDA UNDER THIS AGREEMENT.

11.0 INDEMNIFICATION

Licensee agrees to defend, indemnify and hold OANDA harmless against any and all claims, losses, liabilities, awards and costs (including legal fees and expenses) arising out of or related to: (a) Licensee's breach of this Agreement; (b) Licensee's use of the FXTrade System or Licensed Materials in breach of this Agreement; (c) Licensee's breach of any of OANDA's rights, including but not limited to any intellectual property rights; (d) Licensee's violation of any applicable law, rule or regulation; (e) any failure on Licensee's part to maintain the security of any security devices or procedures used in or in association with the FXTrade System or the Licensed Materials; and (f) any third-party claims arising out of, or relating to, Licensee's use

of, or inability to use, the FXTrade System, the Licensed Materials or any Transaction resulting therefrom.

12.0 CHANGES TO THE LICENSED MATERIALS

12.1 Changes to the Licensed Materials.

OANDA may change, suspend, terminate or discontinue any aspect of the Licensed Materials, including the availability of any services, information features or functions accessible by means of the Licensed Materials, on no less than one (1) day advance notice to Licensee.

12.2 Revisions to the FXTrade API.

OANDA may, from time-to-time, provide Licensee with revisions to the Licensed Materials (the “Revised Licensed Materials”). Licensee shall discontinue its use of all prior versions of the Licensed Materials in favour of the Revised Licensed Materials. While it is OANDA’s intention that the Revised Licensed Materials shall be backward-compatible with the immediately prior version of the Licensed Materials, OANDA does not guarantee or warrant that this shall be so, and OANDA shall have no liability whatsoever to Licensee for any failure of the Revised Licensed Materials to be backward-compatible with any prior version of the Licensed Materials.

13.0 TERMINATION

13.1 Termination Upon Notice.

Either party may terminate this Agreement upon no less than one (1) day written notice to the other party.

13.2 Termination For Cause.

If:

- (a) Licensee is in default or breach of any covenant, obligation or condition contained in this Agreement or in the FXTrade Customer Agreement, and if such default is not cured within ten (10) days of receipt of written notice from OANDA;
- (b) any representation or warranty made by Licensee in this Agreement or in the FXTrade Customer Agreement, shall prove to be or have been incorrect or misleading in any material respect;
- (c) Licensee engages in any Unauthorized Activity;
- (d) Licensee’s use of the FXTrade API causes damage to OANDA’s platform;
- (e) Licensee contravenes the provision of Section 15.0 hereof;
- (f) Licensee makes any assignment in bankruptcy or makes any other assignment for the benefit of creditors, is adjudged bankrupt or files a petition or proposal to take advantage of any act of insolvency; or
- (g) a trustee, receiver, receiver and manager, interim receiver or other entity with similar powers is appointed in respect of Licensee or in respect of all or all of any substantial portion of its property or assets,

then OANDA may, at its option, forthwith suspend Licensee’s use of its FXTrade System Account and/or terminate this Agreement without further written notice.

13.3 Effect of Termination

Immediately upon termination of this Agreement for any reason whatsoever:

- (a) the license to use the Licensed Materials will be immediately revoked;

- (b) Licensee will forthwith destroy or return to OANDA all Licensed Materials and Proprietary Information, and in the event of destruction, Licensee will provide OANDA with documentation certifying such destruction;
- (c) Licensee will pay to OANDA any unpaid amounts owing to OANDA, including but not limited to the License Fees; and
- (d) no refund will be payable in respect of any License Fees or other amounts paid hereunder.

14.0 NO ARBITRAGE

Licensee agrees and acknowledges that it shall not use the FXTrade System or the Licensed Materials in order to engage in any Unauthorized Activity. OANDA reserves the right to reverse any Transaction, where in OANDA's reasonable opinion, such Transaction involved any Unauthorized Activity.

15.0 USE OF DATA

- (a) Licensee agrees that it will not communicate, resell or otherwise make available, or permit to be communicated or otherwise made available, any Licensed Material (or any part thereof) to any third party, and that it will not re-transmit the same from its premises for any purpose, including re-transmission to other premises of the Licensee, without written permission from OANDA.
- (b) In the event Licensee becomes aware of any unauthorized use by a third party of Licensed Material licensed to Licensee, Licensee will give OANDA prompt notice thereof. Licensee will, thereafter, cooperate with OANDA in investigating the same.
- (c) To the extent Licensee's actual usage of Licensed Material at any time exceeds the authorization specified hereunder, OANDA reserves the right to impose, and Licensee hereby agrees to pay, OANDA's prevailing charges corresponding to Licensee's actual usage of Licensed Material. Any violation of these provisions may be deemed by OANDA to be a material breach of the terms of this Agreement.
- (d) Licensee agrees that it shall not use the Licensed Material:
 - (i) to defame, abuse, harass, threaten or otherwise violate the legal rights of any third party; or
 - (ii) in association with the sale of any service or product which is discriminatory, obscene, defamatory, indecent or unlawful, or which in the reasonable opinion of OANDA, would reflect negatively upon the reputation of OANDA or the Licensed Material.
- (e) Licensee agrees not to reverse engineer the Licensed Material and shall not sell, resell or otherwise convey any or all of the information comprising Licensed Material, except as expressly permitted herein. Licensee represents and warrants that, except as permitted above, it will limit its use of Licensed Material solely for the Internal Use (as defined below) of Licensee. "Internal Use" shall mean access to and use of Licensed Material for performance of research and analysis, preparation of hard-copy research documents and reports (which may incorporate insubstantial amounts of data comprising Licensed Material as an incidental part of such research documents) and for other data processing use, analysis and distribution to the Licensee (if an individual) or within Licensee's own organization (if an entity) but not for redistribution of, or the provision of access to, Licensed Material to any third-party including but not limited to any clients or customers of Licensee or to any other non-Licensee persons or entities. If an entity, Licensee shall advise each of its employees having access to Licensed Material of the proprietary nature of Licensed Material and shall direct such employees to treat such information pursuant to the terms of this Agreement.

16.0 ASSIGNMENT

This Agreement may not be assigned by Licensee without OANDA's prior written consent. Subject to the foregoing, this Agreement will be binding upon and inure to the benefit of each party and its respective successors and permitted assigns.

17.0 DISPUTE RESOLUTION.

Except for the right of OANDA to apply to a court for injunctive relief or other such provisional remedy to prevent irreparable harm and for OANDA's right to file a suit against Licensee for any amounts owed under this Agreement, OANDA and Licensee agree that with respect to any controversy or claim arising out of or relating to this Agreement that OANDA and Licensee will first work together in good faith to resolve the matter internally by escalating it to higher levels of management.

18.0 GENERAL PROVISIONS

18.1 Compliance with Laws.

Each party agree to comply with any federal, provincial or local laws applicable to it.

18.2 Currency.

All amounts stated in and payable under this Agreement will be denominated and payable in Canadian Dollars.

18.3 Language of Agreement.

Should a counterpart to this Agreement be prepared in a language other than English, then English will be the language of this Agreement and the English language counterpart will govern all disputes, performances and interpretations, and the counterpart in another language will be for convenience only and will not affect the performance or interpretation of this Agreement.

18.4 Export Controls.

Licensee agrees not to export or re-export, directly or indirectly, any Licensed Materials or Proprietary Information to any countries outside Canada except as permitted under the Export and Import Permits Act of Canada and any applicable federal, provincial or local laws.

18.5 Entire Agreement.

Subject to Section 18.13 (Incorporation by Reference), Licensee agrees that this Agreement comprises the entire understanding between Licensee and OANDA, and supersedes any prior written or oral agreements, representations and communications between Licensee and OANDA with respect to the subject-matter of this Agreement. OANDA and Licensee both agree that the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods will not apply to this Agreement.

18.6 Survival.

The terms and conditions of this Agreement that by their sense and context are intended to survive will survive the termination of this Agreement, including but not limited to Section 3.3 (Ownership), Articles 6.0 (Licensee Warranties), 8.0 (Confidentiality), 9.0 (Disclaimer of Warranties), 10.0 (Limitation of Liability), 11.0 (Indemnification), Section 13.3 (Effect of Termination), Article 17.0 (Dispute Resolution) and Article 18.0 (General Provisions).

18.7 Severability.

If any provision or part of any provision in this Agreement is held to be invalid or unenforceable, the remaining provisions will remain in full force.

18.8 Waiver.

OANDA and Licensee agree that the waiver of one breach under this Agreement by either of OANDA or Licensee will not constitute the waiver of any other breach or subsequent breach.

18.9 Governing Law.

The laws of the Province of Ontario, and the federal laws of Canada applicable therein, will govern this Agreement, and all matters arising out of or related to this Agreement.

18.10 No Right to Set Off.

Licensee agrees that Licensee has no right to set-off, at law or in equity.

18.11 Notices.

OANDA and Licensee agree that notices under this Agreement will be in writing and be delivered by personal delivery, by overnight or express courier service, or by email, addressed to the attention of that party's primary contact as set out below. A notice will be deemed delivered upon personal or email delivery or one business day after delivery by overnight or express courier service.

To OANDA:

OANDA (Canada) Corporation ULC
370 King Street West
2nd Floor, Box 60
Toronto, Ontario Canada M5V 1J9
Phone: 1 877 OANDA FX
Email: api@oanda.com

To Licensee:

To the address on file.

18.12 Incorporation by Reference.

This Agreement incorporates by reference the terms and conditions of the FXTrade Customer Agreement. In the event of any inconsistency between this Agreement and the FXTrade Customer Agreement, this Agreement shall govern.

18.13 Headings for Convenience Only.

The headings in this Agreement are intended solely for convenience and will be given no effect in the construction of this Agreement

18.14 Force Majeure.

OANDA shall not incur any liability to Licensee for any failure or delay in fulfilling its obligations under this Agreement for causes beyond its reasonable control, including, but not limited to, labor or industrial disturbances, acts of God, floods, lightning, utility or communication failures, earthquakes, acts of the public enemy, riots, insurrection, embargoes, blockages, actions, restrictions, regulations or orders of any government, agency or subdivision thereof.

18.15 Capitalized Terms.

Any capitalized terms not defined in this Agreement shall have the meaning ascribed thereto in the FXTrade Customer Agreement.



OANDA (CANADA) CORPORATION ULC

CONTRAT DE LICENCE API

Le présent contrat de licence API (le présent « Contrat ») définit les conditions générales juridiquement contraignantes entre vous (le « Titulaire de licence ») et OANDA (Canada) Corporation ULC (« OANDA »).

1.0 DÉFINITIONS

- (a) « Documentation » désigne la documentation standard d'OANDA, sur tout support, qui est remise au Titulaire de licence en vertu du présent Contrat, notamment les manuels, spécifications, instructions, formulaires et copies complètes ou partielles de ce qui précède.
- (b) « FxTrade Practice » désigne le jeu informatique exclusif d'OANDA qui simule l'exécution d'opérations de change et gère des comptes de change virtuels.
- (c) « Comptes FXTrade » désigne le compte FxTrade Practice et le compte et les sous-comptes FXTrade System du Titulaire de licence.
- (d) « API FXTrade » désigne le logiciel exclusif d'OANDA permettant :
 - i. la création d'interfaces personnalisées pour le Système FXTrade ;
 - ii. l'accès au FXTrade Rate Feed afin d'obtenir les Taux FXTrade ;
 - iii. l'accès aux informations des Comptes FXTrade, notamment l'historique des transactions des comptes ;
 - iv. l'élaboration de dispositifs de traitement automatisé pour l'émission d'Opérations vers le Système FXTrade ou FxTrade Practice.
- (e) « FXTrade Rate Feed » désigne le système de diffusion en temps réel des Taux FXTrade.
- (f) « Taux FXTrade » désigne les taux de change en temps réel.
- (g) « Système FXTrade » désigne le logiciel exclusif d'OANDA pour l'exécution des Transactions et la tenue de comptes de change.
- (h) « Contrat client FXTrade » désigne le contrat entre OANDA et le Titulaire de licence en vertu duquel le Titulaire de licence peut exploiter un Compte FXTrade sur le Système FXTrade.
- (i) « Droits de licence » désigne les droits que le Titulaire de licence est tenu de payer à OANDA pour l'octroi d'une licence sur le Matériel sous licence.
- (j) « Matériel sous licence » désigne : (i) l'API FXTrade ; (ii) le FXTrade Rate Feed ; (iii) les Taux FXTrade ; (iv) la Documentation ; (v) tout autre matériel fourni par OANDA en vertu du présent Contrat ; et (vi) toutes les mises à niveau, révisions, corrections, mises à jour ou améliorations de tout ce qui précède.
- (k) « Informations exclusives » désigne le Matériel sous licence, tout logiciel tiers concédé sous licence avec le Matériel sous licence ou intégré à celui-ci, ainsi que toute information appartenant à OANDA ou s'y rapportant, y compris mais de façon non limitative toute information sur les produits ou les prix, les pratiques commerciales, les techniques d'installation, les procédures de maintenance, les services et l'assistance, les méthodes, les stratégies, les plans et toute autre information identifiée ou raisonnablement identifiable comme confidentielle et exclusive.
- (l) « Opération » désigne une opération de change à des fins de négociation spéculative de devises ou de couverture du risque de change.
- (m) « Activité non autorisée » désigne toute activité de blanchiment d'argent, d'arbitrage, de négoce minute (scalping) ou de pip-hunting, ou toute autre activité impliquant l'achat de devises sur un marché et leur revente immédiate sur un autre marché afin de tirer parti d'une divergence ou d'une anomalie dans les

cours existants.

2.0 OCTROI DE LICENCE, PROPRIÉTÉ ET DROITS ASSOCIÉS

3.0 Octroi de licence.

Sous réserve du présent Contrat, OANDA accorde au Titulaire de licence l'autorisation limitée, non exclusive et résiliable d'utiliser le Matériel sous licence pendant la durée du présent Contrat, uniquement aux fins de :

- (a) la création d'interfaces personnalisées pour le Système FXTrade ;
- (b) l'accès au FXTrade Rate Feed afin d'obtenir les Taux FXTrade ;
- (c) l'accès aux informations des Comptes FXTrade, notamment l'historique des transactions des comptes ;
- (d) l'élaboration de dispositifs de traitement automatisé pour l'émission d'Opérations vers le Système FXTrade ou FxTrade Practice.

3.1 Limites d'utilisation.

Le Titulaire de licence s'engage à :

- (a) ne pas faire plus de copies du Matériel sous Licence que nécessaire pour l'installation du Matériel sous Licence par le Titulaire de licence et pour la création des copies de sauvegarde à des fins d'archivage ou de redémarrage d'urgence ;
- (b) tenir un registre du nombre et de l'emplacement de tous les originaux et copies du Matériel sous licence ;
- (c) inclure les avis de droits d'auteur, de marque déposée et de propriété d'OANDA sur toute copie complète ou partielle du Matériel sous licence ou des Informations exclusives, sous la même forme et au même emplacement que l'avis figurant sur toute œuvre originale ;
- (d) ne modifier aucune Documentation, y compris les manuels d'utilisation ;
- (e) ne pas modifier, traduire, décompiler, désassembler ou faire de l'ingénierie inverse avec le Matériel sous licence ;
- (f) ne pas transférer, céder, louer ou concéder une sous-licence pour le Matériel sous licence, sauf dans les cas prévus par le présent Contrat ;
- (g) utiliser le Système FXTrade et le Matériel sous licence pour son usage interne uniquement ;
- (h) ne pas permettre à un tiers d'utiliser le Système FXTrade ou le Matériel sous licence ;
- (i) ne pas transmettre, publier, diffuser, dupliquer, afficher, divulguer, offrir ou fournir, de quelque manière que ce soit, les Taux FXTrade à un tiers.

3.2 Propriété.

OANDA déclare disposer de tous les droits, titres ou intérêts sur le Matériel sous licence nécessaires et suffisants pour accorder au Titulaire de licence la licence énoncée dans le présent Contrat. Le Titulaire de licence reconnaît qu'OANDA ou les concédants d'OANDA sont propriétaires du Matériel sous licence, y compris tous les droits d'auteur, brevets, secrets commerciaux, droits moraux et autres droits de propriété intellectuelle associés, et qu'il ne dispose d'aucun droit, titre ou intérêt sur le Matériel sous Licence, à l'exception du droit de l'utiliser comme autorisé par les présentes. Le Titulaire de licence accepte qu'OANDA soit propriétaire de toute amélioration ou modification apportée au Matériel sous licence. Le Titulaire de licence reconnaît également qu'OANDA peut continuer à apporter des modifications et des améliorations au Matériel sous licence et que lesdites modifications et améliorations seront la propriété d'OANDA.

4.0 LIVRAISON, INSTALLATION ET ASSISTANCE

4.1 Livraison et installation.

Dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la Date d'entrée en vigueur du présent Contrat, OANDA remettra au Titulaire de licence le Matériel sous licence par voie électronique. L'intégralité du Matériel sous licence sera envoyée à l'adresse électronique du Titulaire de licence

indiquée à la clause 18.12 (Avis). Le Titulaire de licence endosse la responsabilité de l'installation du Matériel sous licence.

4.2 Assistance.

Au cours des soixante (60) premiers jours suivant la Date d'entrée en vigueur (la « Période initiale »), OANDA fournira au Titulaire de licence jusqu'à deux heures gratuites d'assistance téléphonique pendant les heures normales d'assistance à la clientèle d'OANDA. Une assistance téléphonique supplémentaire pendant la Période initiale, ainsi qu'une assistance téléphonique après la Période initiale, peuvent être achetées auprès d'OANDA au tarif en vigueur.

5.0 PRIX ET RÈGLEMENT

5.1 Droits de licence.

En contrepartie de la licence accordée dans les présentes, le Titulaire de licence s'engage à régler à OANDA les Droits de licence, le cas échéant, conformément aux conditions qui y sont énoncées.

5.2 Modalités de paiement.

Tous les paiements effectués en vertu des présentes ne sont pas remboursables. Tous les montants seront exigibles dès la fourniture du service correspondant ou au moment où les dépenses correspondantes seront engagées. Les montants impayés pendant trente (30) jours après la date d'échéance porteront intérêt à compter de la date d'échéance au taux d'un et demi pour cent (1,5 %) par mois. Le respect des délais est primordial pour tous les paiements exigibles en vertu des présentes.

5.3 Impôts et taxes.

Les Droits de licence et autres montants indiqués dans les présentes ne comprennent pas les impôts et taxes sur les ventes, l'utilisation, le capital, l'accise, la valeur ajoutée, les recettes brutes ou autres, ni les droits d'importation ou d'exportation, qui seront tous à la charge du Titulaire de licence. La présente clause ne s'applique pas aux impôts et taxes fondés sur le résultat net ou les cotisations patronales d'OANDA.

6.0 GARANTIES DU TITULAIRE DE LICENCE

Le Titulaire de licence déclare, garantit et convient que :

- (a) il n'est pas en défaut de son Contrat client FXTrade ;
- (b) ses activités, le cas échéant, et ses opérations avec OANDA sont conformes à toutes les lois et réglementations en vigueur ;
- (c) ses activités, le cas échéant, et ses opérations avec OANDA ne sont soumises à aucune autorisation gouvernementale, et dans le cas contraire, toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues ;
- (d) il est averti en ce qui concerne le commerce des devises et est en mesure de prendre ses propres décisions en la matière.

7.0 ACCEPTATION DES RISQUES

Le Titulaire de licence reconnaît que :

- (a) l'utilisation d'un dispositif de traitement automatisé (« DTA ») à des fins de négociation de devises comporte des risques importants ;
- (b) l'élaboration et la programmation d'un DTA est un processus complexe, subtil et rigoureux. Les erreurs de conception et de programmation d'un DTA peuvent conduire à un comportement indésirable, erratique ou inattendu en matière de négociation et entraîner des pertes importantes, pouvant aller jusqu'à la perte de tous les fonds du compte FXTrade ;
- (c) un DTA ne doit être conçu, programmé et entretenu que par des personnes expertes et qualifiées dans ces domaines ;

- (d) un DTA doit être soumis à un protocole de vérification et d'essai exhaustif dans l'environnement FxTrade Practice avant d'être utilisé dans le Système FXTrade ;
- (e) les performances d'un DTA doivent faire l'objet d'une surveillance étroite et un DTA utilisé dans le Système FXTrade ne doit pas être laissé sans surveillance.

8.0 CONFIDENTIALITÉ

Le Titulaire de licence s'engage à préserver la confidentialité des Informations exclusives, et à ne pas les divulguer ou les utiliser sans le consentement écrit exprès d'OANDA, sauf dans les cas prévus par les présentes. Le Titulaire de licence s'engage à :

- (a) limiter l'accès aux Informations exclusives aux employés, consultants et agents ayant besoin d'y accéder ;
- (b) veiller à ce que ces personnes soient soumises à des obligations de confidentialité au moins aussi strictes que celles énoncées dans les présentes.

Le Titulaire de licence convient que tout manquement à ses obligations de confidentialité aura pour conséquence un préjudice financier immédiat et irréversible pour OANDA et qu'OANDA aura droit à une mesure injonctive en plus de tous les autres recours.

9.0 AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

9.1 Exactitude et fiabilité des informations.

LE MATÉRIEL SOUS LICENCE ET LE SYSTÈME FXTRADE SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT ». SAUF DANS LA MESURE REQUISE PAR LES LOIS APPLICABLES, OANDA NE DONNE AUCUNE GARANTIE NI NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT CONCERNANT : (A) L'ACTUALITÉ, L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DE TOUTE INFORMATION CONTENUE DANS LE SYSTÈME FXTRADE OU LE MATÉRIEL SOUS LICENCE, OU DISPONIBLE PAR LEUR UTILISATION, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES TAUX FXTRADE ; (B) LES RÉSULTATS OBTENUS PAR LE TITULAIRE DE LICENCE OU TOUT TIERS DE L'UTILISATION DU SYSTÈME FXTRADE OU DU MATÉRIEL SOUS LICENCE ; ET (C) TOUTE INFORMATION FOURNIE PAR DES TIERS ET ACCESSIBLE À PARTIR DU SYSTÈME FXTRADE OU DU MATÉRIEL SOUS LICENCE OU PAR LEUR UTILISATION.

9.2 Garanties.

SOUS RÉSERVE DU DROIT APPLICABLE, OANDA : (A) DÉCLINE TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE NON-CONTREFAÇON, DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ; ET (B) NE GARANTIT PAS QUE LE SYSTÈME FXTRADE, LE MATÉRIEL SOUS LICENCE OU LEUR CONTENU SERONT ININTERROMPUS OU EXEMPTS D'ERREURS, OU QUE LES DÉFAUTS SERONT CORRIGÉS.

9.3 Sécurité.

LE TITULAIRE DE LICENCE RECONNAÎT QU'IL EST LE SEUL ET UNIQUE RESPONSABLE DU CONTRÔLE, DE L'EXPLOITATION ET DE LA SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS ET DES COMMUNICATIONS EFFECTUÉES VIA SON UTILISATION DU SYSTÈME FXTRADE ET DU MATÉRIEL SOUS LICENCE OU SON ACCÈS À CEUX-CI. LE TITULAIRE DE LICENCE RECONNAÎT L'EXISTENCE DE RISQUES ASSOCIÉS À L'UTILISATION D'UN DISPOSITIF DE TRAITEMENT DES OPÉRATIONS EN LIGNE, PARMI LESQUELS FIGURENT, SANS S'Y LIMITER, LA DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL, DES LOGICIELS ET DES CONNEXIONS INTERNET. LE TITULAIRE DE LICENCE RECONNAÎT QU'OANDA NE CONTRÔLE PAS LA PUISSANCE DU SIGNAL, SA RÉCEPTION OU SON ACHEMINEMENT VIA INTERNET, LA CONFIGURATION DE L'ÉQUIPEMENT DU TITULAIRE DE LICENCE OU LA FIABILITÉ DE SA CONNEXION, ET OANDA NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DÉFAILLANCES, PERTURBATIONS, ERREURS, DISTORSIONS OU RETARDS DE COMMUNICATION SUBIS PAR LE TITULAIRE DE LICENCE LORS D'OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN LIGNE À L'AIDE DU SYSTÈME FXTRADE OU DU MATÉRIEL SOUS LICENCE.

9.4 Risque économique.

LE TITULAIRE DE LICENCE RECONNAÎT QUE LE COMMERCE DES DEVISES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LE COMMERCE DES DEVISES AVEC MARGE, CONSTITUE L'UNE DES FORMES D'INVESTISSEMENT LES PLUS RISQUÉES DISPONIBLES SUR LES MARCHÉS FINANCIERS ET CONVIENT UNIQUEMENT AUX INSTITUTIONS ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET AUX INVESTISSEURS INDIVIDUELS AVERTIS. LE TITULAIRE DE LICENCE RECONNAÎT QUE LE SYSTÈME FXTRADE ET LE MATÉRIEL SOUS LICENCE LUI PERMETTENT DE NÉGOCIER DES DEVISES AVEC UN FORT EFFET DE LEVIER. LE TITULAIRE DE LICENCE COMPREND ET RECONNAÎT QUE, SELON LE MONTANT DE L'EFFET DE LEVIER QU'IL UTILISE, UNE VARIATION DES TAUX DE CHANGE POURRAIT LUI FAIRE PERDRE UNE PARTIE OU LA TOTALITÉ DE SON INVESTISSEMENT. LE TITULAIRE DE LICENCE RECONNAÎT ÊTRE CONSCIENT DES RISQUES LIÉS AU COMMERCE DES DEVISES EFFECTUÉ À L'AIDE DU SYSTÈME FXTRADE ET DU MATÉRIEL SOUS LICENCE ET QU'IL UTILISERA CES DERNIERS, ET Y ACCÈDERA, À SES PROPRES RISQUES.

10.0 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

10.1 Limitation de la responsabilité

LE TITULAIRE DE LICENCE UTILISERA LE SYSTÈME FXTRADE ET LE MATÉRIEL SOUS LICENCE À SES PROPRES RISQUES, ET ASSUME L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ AINSI QUE LE RISQUE DE PERTE DÉCOULANT DE L'ACCÈS AU SYSTÈME FXTRADE ET AU MATÉRIEL SOUS LICENCE, OU DE LEUR UTILISATION, OU DU TÉLÉCHARGEMENT DE TOUT CONTENU SUR CEUX-CI. SAUF DANS LA MESURE OÙ SA RESPONSABILITÉ EN VERTU DE TOUTE LOI OU RÉGLEMENTATION APPLICABLE NE PEUT ÊTRE EXCLUE : (A) OANDA N'EST PAS RESPONSABLE DES PERTES OU DOMMAGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT RÉSULTANT DES INFORMATIONS OU DES COURS (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES INFORMATIONS LIÉES AUX TAUX FXTRADE) PUBLIÉS SUR LE SYSTÈME FXTRADE OU LE MATÉRIEL SOUS LICENCE, OU FOURNIS PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CEUX-CI, NI DE TOUTE ERREUR OU OMISSION DU SYSTÈME FXTRADE OU DU MATÉRIEL SOUS LICENCE ; (B) OANDA DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT AUX ORDRES, AUX DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT OU AUX ACHATS DE BIENS OU DE SERVICES DE TIERS (Y COMPRIS LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LES DEVISES) REPOSANT SUR DES INFORMATIONS PUBLIÉES SUR LE SYSTÈME FXTRADE OU LE MATÉRIEL SOUS LICENCE OU FOURNIES PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CEUX-CI ; ET (C) EN AUCUN CAS, OANDA OU SES DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, AGENTS, FOURNISSEURS OU DISTRIBUTEURS NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES, EN VERTU DES PRÉSENTES, À L'ÉGARD DU TITULAIRE DE LICENCE OU D'UN TIERS, DE TOUTE PERTE OU DOMMAGES INDIRECTS, PARTICULIERS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, TOUS DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS, OU DE TOUT AUTRE PRÉJUDICE SIMILAIRE EN VERTU D'UNE QUELCONQUE RESPONSABILITÉ (QUELLE SOIT CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE, SANS FAUTE OU AUTRE), DÉCOULANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ À UTILISER LE SYSTÈME FXTRADE OU LE MATÉRIEL SOUS LICENCE, OU LEUR CONTENU, MÊME SI OANDA A ÉTÉ INFORMÉ D'UNE TELLE ÉVENTUALITÉ.

10.2 Responsabilité cumulée.

LA RESPONSABILITÉ CUMULÉE TOTALE D'OANDA ENVERS LE TITULAIRE DE LICENCE EN CAS DE PERTE, DE COÛTS, DE RÉCLAMATION OU DE DOMMAGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU S'Y RAPPORTANT NE POURRA DÉPASSER LE MONTANT DES DROITS DE LICENCE PAYÉS PAR LE TITULAIRE DE LICENCE À OANDA EN VERTU DES PRÉSENTES AU COURS DES TROIS MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT LA DATE À LAQUELLE UNE TELLE CAUSE D'ACTION EST APPARUE. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ FAISAIT ET FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ACCORD ENTRE OANDA ET LE TITULAIRE DE LICENCE ET A ÉTÉ UN FACTEUR DÉTERMINANT DANS L'ÉTABLISSEMENT DES DROITS PAYABLES À OANDA EN VERTU DES PRÉSENTES.

11.0 INDEMNISATION

Le Titulaire de licence s'engage à défendre, indemniser et dégager OANDA de toute responsabilité en cas de réclamation, de perte, de responsabilité, de sentence arbitrale et de coûts (y compris les frais juridiques) découlant

de ou liés à : (a) la violation du présent Contrat par le Titulaire de licence ; (b) l'utilisation par le Titulaire de licence du Système FXTrade ou du Matériel sous licence en violation du présent Contrat ; (c) la violation par le Titulaire de licence de tout droit d'OANDA, y compris, sans s'y limiter, tout droit de propriété intellectuelle ; (d) la violation par le Titulaire de licence de toute loi, règle ou réglementation applicable ; (e) tout manquement du Titulaire de licence à préserver la sécurité de tout dispositif ou procédure de sécurité utilisé dans ou en association avec le Système FXTrade ou le Matériel sous licence ; et (f) toute réclamation d'un tiers découlant de, ou liée à, l'utilisation par le Titulaire de licence du Système FXTrade, du Matériel sous licence ou de toute Opération en résultant, ou son incapacité à les utiliser.

12.0 MODIFICATION DU MATERIEL SOUS LICENCE

12.1 Modification du Matériel sous licence

OANDA peut modifier, suspendre, résilier ou interrompre tout aspect du Matériel sous licence, y compris la disponibilité des services, des fonctionnalités ou fonctions d'information accessibles au moyen du Matériel sous licence, moyennant la remise d'un préavis d'au moins un (1) jour au Titulaire de licence.

12.2 Révisions de l'API FXTrade.

OANDA peut, de temps à autre, fournir au Titulaire de licence des révisions du Matériel sous licence (le « Matériel sous licence révisé »). Le Titulaire de licence devra cesser d'utiliser toutes les versions antérieures du Matériel sous licence au profit du Matériel sous licence révisé. Bien qu'il soit dans l'intention d'OANDA que le Matériel sous licence révisé soit rétrocompatible avec sa version immédiatement antérieure, OANDA ne garantit pas qu'il en sera ainsi, et OANDA décline toute responsabilité envers le Titulaire de licence pour tout défaut de rétrocompatibilité du Matériel sous licence révisé avec toute version antérieure de celui-ci.

13.0 RÉSILIATION

13.1 Résiliation sur préavis.

L'une des parties peut résilier le présent Contrat moyennant la remise d'un préavis écrit d'au moins un (1) jour à l'autre partie.

13.2 Résiliation motivée.

Si :

- (a) le Titulaire de licence est en défaut ou en violation de toute clause restrictive, obligation ou condition contenue dans les présentes ou dans le Contrat client FXTrade, et s'il ne remédie pas audit défaut dans les dix (10) jours suivant la réception d'un avis écrit d'OANDA ;
- (b) toute déclaration du Titulaire de licence ou toute garantie donnée par celui-ci dans les présentes ou dans le Contrat client FXTrade s'avère fausse ou trompeuse à tout égard important ;
- (c) le Titulaire de licence se livre à toute Activité non autorisée ;
- (d) l'utilisation de l'API FXTrade par le Titulaire de licence cause des dommages à la plate-forme d'OANDA ;
- (e) le Titulaire de licence contrevient aux dispositions de la clause 15.0 des présentes ;
- (f) le Titulaire de licence procède à toute cession en faillite ou à toute autre cession au profit des créanciers, est déclaré en faillite ou dépose une requête ou une proposition visant à tirer parti d'une procédure d'insolvabilité ; ou
- (g) un fiduciaire, un séquestre, un administrateur judiciaire, un séquestre intérimaire ou toute autre entité dotée d'un mandat similaire est nommé à l'égard du Titulaire de licence ou à l'égard de tout ou d'une part substantielle de ses biens ou actifs,

OANDA peut alors, à sa discrétion, suspendre immédiatement l'utilisation par le Titulaire de licence de son compte associé au Système FXTrade et/ou résilier le présent Contrat sans autre préavis écrit.

13.3 Prise d'effet de la résiliation

Dès la résiliation du présent Contrat pour quelque raison que ce soit :

- (a) la licence d'utilisation du Matériel sous licence sera immédiatement révoquée ;
- (b) le Titulaire de licence détruira ou restituera à OANDA l'intégralité du Matériel sous licence et des Informations exclusives, et en cas de destruction, fournira à OANDA les documents attestant de ladite destruction ;
- (c) le Titulaire de licence réglera à OANDA tous les montants impayés dus à OANDA, y compris, sans s'y limiter, les Droits licence ; et
- (d) aucun remboursement ne sera effectué au titre des Droits de licence ou d'autres montants payés en vertu des présentes.

14.0 ABSENCE D'ARBITRAGE

Le Titulaire de licence s'engage à ne pas utiliser le Système FXTrade ou le Matériel sous licence afin de se livrer à une Activité non autorisée. OANDA se réserve le droit d'annuler toute Opération lorsque, de l'avis raisonnable d'OANDA, ladite Opération impliquait une Activité non autorisée.

15.0 UTILISATION DES DONNÉES

- (a) Le Titulaire de licence s'engage à ne pas communiquer, revendre ou mettre à disposition de quelque manière que ce soit, ni permettre la communication ou la mise à disposition de tout ou partie du Matériel sous licence à un tiers, et à ne pas retransmettre celui-ci à partir de ses locaux à quelque fin que ce soit, y compris la retransmission à d'autres locaux du Titulaire de licence, sans l'autorisation écrite d'OANDA.
- (b) Dans le cas où le Titulaire de licence aurait connaissance d'une utilisation non autorisée par un tiers du Matériel sous Licence concédé au Titulaire de licence, il en informera OANDA dans les plus brefs délais. Par la suite, le Titulaire de licence coopérera avec OANDA dans le cadre d'une enquête.
- (c) Dans la mesure où l'utilisation effective du Matériel sous licence par le Titulaire de licence dépasse à tout moment l'autorisation spécifiée dans les présentes, OANDA se réserve le droit d'imposer, et le Titulaire de licence s'engage par la présente à payer, les frais en vigueur d'OANDA correspondant à l'utilisation effective du Matériel sous licence par le Titulaire de licence. Toute violation de ces dispositions peut être considérée par OANDA comme une violation substantielle des conditions du présent Contrat.
- (d) Le Titulaire de licence s'engage à ne pas utiliser le Matériel sous licence :
 - (i) pour diffamer, maltraiter, harceler, menacer ou enfreindre de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers ;
 - (ii) en association avec la vente d'un produit ou service discriminatoire, obscène, diffamatoire, indécent ou illégal, ou qui, de l'avis raisonnable d'OANDA, porterait atteinte à la réputation d'OANDA ou du Matériel sous licence.
- (e) Le Titulaire de licence s'engage à ne pas rétroconcevoir le Matériel sous licence et à ne pas vendre, revendre ou transmettre de quelque manière que ce soit tout ou partie des informations contenues dans le Matériel sous licence, sauf dans les cas expressément autorisés par les présentes. Le Titulaire de licence déclare et garantit que, sauf dans les cas autorisés ci-dessus, il limitera son utilisation du Matériel sous Licence à son Usage interne (tel que défini ci-dessous). « Usage interne » désigne l'accès au Matériel sous licence et son utilisation pour la réalisation de recherches et d'analyses, la préparation de documents de recherche et de rapports sur papier (pouvant inclure des quantités non substantielles de données comprenant du Matériel sous licence en tant que partie accessoire desdits documents de recherche) et pour d'autres utilisations, analyses et distributions de données au Titulaire de licence (s'il s'agit d'une personne physique) ou au sein de l'entité du Titulaire de

licence (s'il s'agit d'une personne morale), mais pas pour la redistribution ou la fourniture d'un accès au Matériel sous licence à un tiers, y compris, sans s'y limiter, aux clients du Titulaire de licence ou à toute autre personne physique ou morale n'étant pas Titulaire de licence. Si le Titulaire de licence est une personne morale, il devra informer chacun de ses employés ayant accès au Matériel sous licence du caractère exclusif de ce dernier et leur demander de traiter ces informations conformément aux conditions du présent Contrat.

16.0 CESSON

Le présent Contrat ne peut être cédé par le Titulaire de licence sans le consentement écrit préalable d'OANDA. Sous réserve de ce qui précède, le présent Contrat lie chaque partie et ses successeurs et ayants droit autorisés respectifs et s'applique à leur profit.

17.0 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS.

À l'exception du droit d'OANDA de s'adresser à un tribunal pour obtenir une injonction ou tout autre recours provisoire afin d'éviter tout préjudice irréparable et de son droit d'intenter une action en justice contre le Titulaire de licence au titre de tout montant exigible en vertu des présentes, OANDA et le Titulaire de licence conviennent qu'en ce qui concerne toute controverse ou réclamation découlant du présent Contrat ou en relation avec celui-ci, OANDA et le Titulaire de licence collaboreront d'abord de bonne foi pour résoudre le problème en interne en le faisant remonter à des personnes de plus haut niveau hiérarchique.

18.0 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

18.1 Respect des lois

Chaque partie s'engage à respecter les lois fédérales, provinciales ou locales qui lui sont applicables.

18.2 Devise.

Tous les montants indiqués et exigibles en vertu des présentes seront libellés et payables en dollars canadiens.

18.3 Langue du Contrat.

Dans le cas où un exemplaire du présent Contrat serait rédigé dans une langue autre que l'anglais, l'anglais sera la langue du présent Contrat et l'exemplaire en anglais régira tous les litiges, interprétations et exécutions, et l'exemplaire dans une autre langue ne sera utilisé que pour des raisons de commodité et n'affectera pas l'exécution ou l'interprétation des présentes.

18.4 Contrôle des exportations.

Le Titulaire de licence s'engage à ne pas exporter ou réexporter, directement ou indirectement, tout Matériel sous licence ou toute Information exclusive vers un pays autre que le Canada, sauf dans la mesure où cela est autorisé par la Loi sur les licences d'exportation et d'importation du Canada ou toute loi fédérale, provinciale ou locale applicable.

18.5 Intégralité du Contrat.

Sous réserve de la clause 18.12 (Incorporation par renvoi), le Titulaire de licence convient que le présent Contrat comprend l'intégralité de l'accord entre le Titulaire de licence et OANDA, et remplace tous les accords, déclarations et communications antérieurs, écrits ou oraux, entre le Titulaire de licence et OANDA eu égard à l'objet des présentes. OANDA et le Titulaire de licence conviennent tous deux que la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas au présent Contrat.

18.6 Maintien en vigueur

Les modalités et conditions du présent Contrat qui, de par leur sens et leur contexte, sont destinées à demeurer en vigueur, demeureront en vigueur à la résiliation du présent Contrat, y compris, sans s'y limiter, la clause 3.3 (Propriété), les clauses

6.0 (Garanties du Titulaire de licence), 8.0 (Confidentialité), 9.0 (Avis de non-responsabilité), 10.0 (Limitation de la responsabilité), 11.0 (Indemnisation), 13.3 (Prise d'effet de la résiliation), 17.0 (Règlement des différends) et 18.0 (Dispositions générales).

18.7 Divisibilité.

Si une disposition ou une partie d'une disposition du présent Contrat est jugée nulle ou inapplicable, les autres dispositions demeureront pleinement en vigueur.

18.8 Renonciation.

OANDA et le Titulaire de licence conviennent que la renonciation à une violation du présent Contrat par OANDA ou le Titulaire de licence ne constitue pas une renonciation à toute autre violation actuelle ou ultérieure.

18.9 Droit applicable.

Les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent régiront le présent Contrat ainsi que toutes les questions qui en découlent.

18.10 Droit de compensation.

Le Titulaire de licence convient qu'il ne dispose d'aucun droit de compensation, en droit ou en équité.

18.11 Avis.

OANDA et le Titulaire de licence conviennent que les avis prévus par les présentes seront rédigés par écrit et remis en main propre, par service de messagerie express ou le lendemain, ou par courrier électronique, à l'attention de la personne-ressource principale de la partie concernée, comme indiqué ci-dessous. Un avis sera réputé remis après sa remise en main propre ou par courrier électronique ou un jour ouvrable après sa remise par service de messagerie express ou le lendemain.

À l'attention d'OANDA :

OANDA (CANADA) CORPORATION ULC
370 King Street West
2nd Floor, Box 60
Toronto, Ontario Canada M5V 1J9
Téléphone : 1 877 OANDA FX
E-mail : api@oanda.com

À l'attention du Titulaire de licence :

À l'adresse indiquée.

18.12 Incorporation par renvoi.

Le présent Contrat incorpore par renvoi les modalités et conditions du Contrat client FXTrade. En cas d'incompatibilité entre le présent Contrat et le Contrat client FXTrade, le présent Contrat prévaudra.

18.13 Titres à des fins de commodité uniquement.

Les titres figurant dans le présent Contrat sont destinés uniquement à des fins de commodité et n'auront aucun effet sur son interprétation.

18.14 Force majeure.

OANDA n'encourra aucune responsabilité envers le Titulaire de licence en cas de manquement ou de retard dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes pour des causes indépendantes de sa volonté, y compris, sans s'y limiter, les conflits sociaux ou professionnels, les catastrophes naturelles, les inondations, la foudre, les pannes de services publics ou de communication, les tremblements de terre, les actes criminels, les émeutes, les insurrections, les embargos, les blocages, les actions, les restrictions, les règlements ou les décrets ou ordonnances de tout gouvernement, organisme ou subdivision de ceux-ci.

18.15 Termes en majuscules.

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans les présentes ont la signification qui leur est attribuée dans le Contrat client FXTrade.